



131.30 / 3.231 /3.213.1

Berne, le 1^{er} avril 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION CNPC

Les associations du personnel de la Confédération refusent énergiquement que la Confédération applique la méthode du « J'embauche et je licencie à volonté »

La Communauté de négociation du personnel, qui regroupe les syndicats APC, ssp, garaNto et APFedpol, continue logiquement à s'opposer aux licenciements arbitraires au sein de la Confédération et rejette donc la révision de la loi fédérale sur le personnel de la Confédération (LPers). C'est ce qu'elle a confirmé lors de la première ronde de négociation avec la conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf. Une bonne chose concernant cette négociation est que, contrairement à ce qui avait été le cas par le passé, elle a eu lieu. Une mauvaise, par contre, est que le Département fédéral des finances (DFF) a, sans qu'il n'y ait nul besoin, ressorti de son tiroir l'invendable révision de la LPers de l'ère Merz.

Au contraire même, un rapport de la commission de gestion (CdG) du Conseil national a clairement établi, sur la base d'un examen approfondi du Contrôle parlementaire de l'administration, que cette révision était inutile et ratée du point de vue de la politique du personnel. Et il n'existe aucune analyse de besoin du DFF. C'est pourquoi la CNPC n'a accepté, lors des négociations, que quelques adaptations administrativement judicieuses, rejetant par contre la suppression, prévue dans la révision, de l'actuelle protection modérée contre le licenciement, à savoir : la liste de motifs de licenciement à respecter ainsi que l'obligation de maintenir en emploi les personnes licenciées à tort. Notamment sur ce dernier point et aussi sur le délai de congé, le DFF soumettra de nouvelles propositions lors d'une deuxième ronde de négociation. La CNPC est impatiente de les connaître et prête à de nouvelles négociations.

Mais elle continue à penser que, conformément aux recommandations de la CdG, le Conseil fédéral devrait d'abord épuiser les possibilités offertes par le cadre d'une LPers encore jeune, avant de relancer la machine législative contre les intérêts du personnel.

Renseignements :

André Eicher, garaNto, président de la CNPC tél. 079 380 52 53

Fred Scholl, APC, tél. 079 444 75 92

Christof Jakob, ssp, tél. 077 447 29 03